

Annexe VIII

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES COMPLÉMENTAIRES DE MÉDECINE DE LA REPRODUCTION

- DURÉE : QUATRE SEMESTRES

I - Enseignements (cent cinquante heures environ)

A) Enseignements généraux

- Méthodologie de l'évaluation des pratiques de soins et de la recherche clinique et épidémiologique en médecine de la reproduction ;
- Organisation, gestion, éthique, droit et responsabilité médicale en médecine de la reproduction.

B) Enseignements spécifiques

- Différenciation sexuelle et développement de l'appareil génital ;
- Endocrinologie de la reproduction normale et pathologique ; puberté normale, contraception, périménopause et ménopause ;
- Gamétogenèse, maturation gamétique, fécondation, développement embryonnaire précoce, implantation ;
- Exploration clinique et biologique ;
- Coelioscopie et technique d'imagerie ;
- Exploration foetale : amniocentèse et biopsie de trophoblaste, ponction de sang foetal, marqueurs sériques, surveillance échographique (biométrie, morphologie, vélocimétrie) ;
- Pathologie de la différenciation sexuelle, de la puberté, de la spermatogénèse et de l'ovulation et de leur contrôle, des fonctions testiculaires et ovariennes, de la fécondation, des organes génitaux et de la glande mammaire ;
- Traitements médicaux et chirurgicaux de l'infertilité ; assistance médicale de la procréation ;
- Prévention de l'infertilité masculine et féminine ; prévention et traitement des maladies sexuellement transmissibles ;
- Génétique et reproduction ; troubles du développement précoce ; aberrations chromosomiques, délétions, lésions géniques ; génétiques et cancer.

C) Enseignements complémentaires

- Pour les candidats postulant ou possédant le diplôme d'études spécialisées d'endocrinologie et métabolismes : enseignement des modules de gynécologie médicale du diplôme d'études spécialisées de gynécologie médicale ou du diplôme d'études spécialisées de gynécologie-obstétrique ;
- Pour les candidats postulant ou possédant le diplôme d'études spécialisées de gynécologie médicale ou le diplôme d'études spécialisées de gynécologie- obstétrique : enseignement des modules d'endocrinologie de la reproduction du diplôme d'études spécialisées d'endocrinologie et métabolismes.

II - Formation pratique

Quatre semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine de la reproduction, dont au moins un semestre dans un service d'endocrinologie pour les candidats gynécologues et au moins un semestre dans un service de gynécologie-obstétrique pour les candidats endocrinologues. Deux de ces semestres doivent être effectués dans des centres agréés par la commission nationale de médecine et biologie de la reproduction pour l'activité d'assistance médicale à la procréation et/ou de diagnostic anténatal.

III - Diplôme d'études spécialisées permettant de postuler le diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine de la reproduction

Diplôme d'études spécialisées d'endocrinologie et métabolismes, diplôme d'études spécialisées de gynécologie médicale et diplômes d'études spécialisées de gynécologie-obstétrique, avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du diplôme d'études spécialisées complémentaires.